

Accès à mon pré en empruntant un petit terrain communal (5m/5M)

Par enozo, le 28/07/2013 à 21:49

[fluo]bonjour[/fluo]

Le Maire peut-il m'interdire l'accès à mon pré sous prétexte que je traverse un petit terrain communal d'environ 5 mètres sur 5. Il en a clôturé l'accès en me conseillant une autre ouverture plus loin.

Merci pour votre réponse.

Cordialement

BL

Par trichat, le 03/08/2013 à 22:16

Bonsoir,

Votre terrain est-il enclavé? C'est-à-dire sans accès par une voie privée ou publique?

Cdt